الاتحادية الجزائرية لكرة الطاولة
Fédération Algérienne de Tennis de Table
Agrément n° 067/77 du 15.01.1977
Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim, Alger
Tel/Fax: +213 23147475 E-mail : algeria.fattt@gmail.com

Règlement Du Critérium National Individuel

Article 01 : Le critérium national individuel est organisé en quatre (04) divisions comme suit :

- ✓ Division National UNE (Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Deux Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Trois (Régionale) (Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Quatre (Wilaya) (Dames et Messieurs)

Article 02 : La participation au critérium national individuel est ouverte aux trente-quatre (34) joueurs classés du critérium national de la saison sportive précédente plus les dix (10) joueurs qui accèdent des 05 régions du criterium division trois (Régionale).

Article 03 : **Organisation de la division nationale Une et Deux**
La division nationale du critérium individuel Une et Deux compte dans chaque catégorie de sexe (Filles et Garçons), quarante-quatre (44) joueurs (ses).

Article 04 : **Déroulement**

Division Nationale Une : Dames & Messieurs : Se jouera en un TOP (Une Poule de 12 Joueurs)

Les 4 Joueurs classés derniers seront rétrogradés au critérium Nationale division Deux.

Division Nationale Deux : Dames & Messieurs : Se jouera en 2 phases

Phase 1 : Les 32 Joueurs seront répartis en huit (08) Poules de quatre joueurs (04).

Phase 2 : 16 Joueurs (1 et 2) seront qualifiés au tableau à élimination directe pour jouer l'accession (les 04 premiers accèderont au criterium national division Une, et les 12 autres seront maintenus au criterium national division Deux)

Phase 3 : 16 Joueurs (3 et 4) seront déversés dans un tableau à élimination directe pour jouer le maintien ou la relégation dont six (06) joueurs seront maintenus à la division National deux et dix (10) joueurs rétrograderont au critérium national division trois (Régionale).

Article 05 : Critérium Division Régionale (D3) et Wilaya (D4).

Le déroulement et l'organisation de la division Trois et Quatre du critérium est laissé à l'initiative de la structure organisatrice en respectant le nombre de tours qui est de trois (03).

Article 06 : L'accession en division nationale deux est proportionnelle par rapport au nombre de joueurs participants au niveau de la division Régionale (D3).

Article 07 : **Constitution des poules**
Les poules sont constituées en utilisant la formule de répartition dite serpent en tenant compte du classement précédent.
Les joueurs qui descendent prennent les premières places, dans la division inférieure, ceux qui montent les dernières places de la division supérieure.

Article 08 : un système de pointage est mis en place pour le classement des joueurs de la division nationale une et deux.

Article 09 : Catégorie

- ✓ Le critérium est ouvert aux joueurs de la catégorie 12 et Plus nés en 2011 et avant
- ✓ Le critérium est ouvert aux joueuses de la catégorie 12 et Plus nées en 2011 et avant

Article 10 : Forfait
Un joueur qui fait deux (02) matchs forfait durant une phase, il sera rétrogradé à la division inférieure. Plus une défalcation des points.
Article 11 : Dérogation DTN
Une dérogation sera accordée pour la participation au criterium national aux jeunes talents ciblés par la DTN nés en 2012 et après.